



Réponse commune de Monsieur le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, et de Monsieur le ministre de l'Economie, Franz Fayot, à la question parlementaire n° 5244 du 16 novembre 2021 de Messieurs les Députés André Bauler et Gusty Graas au sujet de l'évolution du secteur primaire

1. Comment la valeur ajoutée réalisée par les différentes branches du secteur primaire a-t-elle évolué depuis 2000 ?

Le tableau représentant l'évolution de la valeur ajoutée brute aux prix de base par branche et à prix courants entre 1995 – 2020 pour les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche est disponible sur le site internet [statistiques.lu](https://statistiques.public.lu) du Statec, sous le lien suivant :

https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=13157&IF_Language=fra&MainTheme=5&FldrName=2&RFPPath=21

2. Comment les emplois de ces branches ont-ils évolué ?

Les tableaux permettant de suivre l'emploi total et l'emploi salarié pour tous les secteurs, notamment les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche sont disponibles sous les liens suivants sur le site internet [statistiques.lu](https://statistiques.public.lu) du Statec :

- Emploi total (comprend toutes les personnes – aussi bien les salariés que les travailleurs indépendants) :

https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=13161&IF_Language=fra&MainTheme=5&FldrName=2&RFPPath=21

- Emploi salarié :

https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=13162&IF_Language=fra&MainTheme=5&FldrName=2&RFPPath=21

3. Quels profils professionnels sont le plus demandés ?

Les profils professionnels les plus demandés sont ceux de travailleurs qualifiés dans les domaines suivants :

- Technique de traite au niveau des exploitations laitières spécialisées
- Machinisme/mécanique agricole au niveau des exploitations détenant beaucoup de surface agricole et notamment des grandes cultures
- Œnologie en viticulture.

Une forte demande de travailleurs non qualifiés existe au niveau des fermes équinées (mise en place des aliments, nettoyage des box) et en viticulture en ce qui concerne le travail saisonnier de récolte.

4. Dans quelle mesure les entreprises concernées recourent-elles à des travailleurs saisonniers ? Quelle est leur part dans l'emploi total des différentes branches du secteur primaire ?

main d'oeuvre en UTA*	agriculture et viticulture			dont agriculture			dont viticulture		
	UTA total	dont saisonniers	part saisonniers	UTA total	dont saisonniers	part saisonniers	UTA total	dont saisonniers	part saisonniers
2000	4.292	95	2%	3.706	36	1%	586	59	10%
2001	4.217	83	2%	3.652	27	1%	565	56	10%
2002	4.100	104	3%	3.548	36	1%	552	68	12%
2003	3.960	97	2%	3.437	35	1%	523	62	12%
2004	3.945	92	2%	3.450	37	1%	495	55	11%
2005	3.986	95	2%	3.458	33	1%	528	62	12%
2006	3.864	105	3%	3.369	48	1%	495	57	12%
2007	3.782	103	3%	3.272	29	1%	510	74	15%
2008	3.698	108	3%	3.176	32	1%	522	76	15%
2009	3.613	116	3%	3.081	25	1%	532	91	17%
2010	3.726	154	4%	3.168	56	2%	558	98	18%
2011	3.667	134	4%	3.139	49	2%	528	85	16%
2012	3.783	168	4%	3.248	73	2%	535	95	18%
2013	3.555	156	4%	3.065	87	3%	490	69	14%
2014	3.533	126	4%	3.064	66	2%	469	60	13%
2015	3.534	183	5%	3.033	91	3%	501	92	18%
2016	3.446	157	5%	2.993	77	3%	453	80	18%
2017	3.429	221	6%	2.985	137	5%	444	84	19%
2018	3.418	220	6%	2.951	150	5%	467	70	15%
2019	3.342	234	7%	2.930	160	5%	413	74	18%
2020	3.540	182	5%	3.119	114	4%	421	68	16%
2021p	3.501	131	4%	3.067	67	2%	434	64	15%

(Source: IFS, SER 2020)

*UTA = unité de travail annuel: une UTA correspond à une personne travaillant à temps plein pendant un an. Cette base est de 2200 heures (275 journées de travail de 8 heures)

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des unités de travail qui comprennent à la fois la main d'œuvre familiale (indépendants agricoles, exploitants-associés, aidants familiaux agricoles) et non familiale (salariés, travailleurs à base irrégulière). Le tableau montre également l'évolution du nombre de travailleurs saisonniers au sein de l'agriculture et de la viticulture et de leur part au sein des unités travail totales.

Le recours à des saisonniers est le plus important dans la viticulture pour les travaux de récolte. Une certaine demande en saisonniers existe également au niveau des grandes exploitations agricoles détenant un nombre élevé de surface agricole pour les travaux de récolte et d'ensilage.

Il faut néanmoins nuancer les chiffres ci-dessus (nombre de saisonniers) de la manière qu'ils peuvent contenir des aidants agricoles non saisonniers, travaillant sur une base irrégulière. De la même façon, un certain nombre d'ouvriers saisonniers peuvent être compris au sein des salariés réguliers ou permanents dans le cas où ces salariés sont occupés au-delà de la récolte. En effet, la limite entre travailleur saisonnier et non saisonnier est souvent difficile à déterminer. De cette manière les chiffres collectés sous forme d'enquête dans le cadre du recensement agricole sont soumis à un certain taux d'erreur.

5. Est-il possible de déterminer le salaire moyen généralement payé dans les branches du secteur primaire ?

Le salaire moyen payé en 2020 dans les branches de l'agriculture (toutes orientations confondues) et de la viticulture s'élevait à 2.352 euros par mois. En viticulture, le salaire moyen payé en 2020 s'élevait à 2.405 euros par mois. Il faut préciser aussi que les ouvriers agricoles d'origine étrangère, provenant souvent de l'Europe de l'Est, bénéficient souvent du couvert et du logis de la part du chef d'exploitation. Ce salaire en nature fait partie des montants susmentionnés.

(Source : SER - Réseau national de comptabilité agricole, 2000)

6. Peut-on constater actuellement une pénurie au niveau des travailleurs disponibles pour ce secteur? Dans l'affirmative, quelles sont les entreprises les plus touchées par un éventuel manque de main-d'œuvre ? »

Il existe une grande pénurie en main d'œuvre qualifiée au niveau des exploitations laitières, qui cherchent activement des techniciens de traite ayant une expérience dans les différentes techniques de traite dont le travail avec robot. Ce manque de travailleurs qualifiés est confirmé par le MBR Lëtzebuerg, association agricole qui travaille dans le domaine de l'entraide agricole (intermédiaire entre agriculteurs) et emploie elle-même des aidants agricoles pour prester des services aux agriculteurs et viticulteurs. Vu la forte demande en aidants agricoles, le Lycée Technique Agricole vient d'initier en septembre 2021 une nouvelle formation CCP - ouvrier agricole. Il s'agit d'une formation concomitante sur trois ans qui a lieu partiellement au LTA et partiellement sur une entreprise agricole formatrice.

Luxembourg, le 14 décembre 2021

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural,

(s.) Romain SCHNEIDER